



Municipalité de Sainte-Louise
80, route de la Station
Sainte-Louise (Québec) G0R 3K0
Tél. : (418) 354-2509
Téléc. : (418) 354-7730
info@saintelouise.qc.ca
www.saintelouise.qc.ca

NOM : Monsieur Denis Lemelin, président
ADRESSE : Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

OBJET : Résolution d'appui – Postes Canada

Accusons réception de votre correspondance datée du ☐

Elle a été soumise à ☐

Elle sera soumise à la séance du conseil le ☐

Ci-inclus la résolution numéro 2014-10-215 en date du 6 octobre 2014. ☒

Ci-inclus le document suivant à savoir : ☐

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

Par : 
Maryse Ouellet, directrice générale

Ce : 14 octobre 2014



Sainte-Louise

Extrait du
livre des
délibérations

Copie conforme
de
résolution

Procès-verbal du 6 octobre 2014

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, tenue en la salle des délibérations de la municipalité, au 80, Route de la Station, le 6 octobre 2014 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Madame Marie-Maude Michaud et Messieurs les conseillers René Castonguay, Yvon Gagnon, Marc-André Dufour, Martin Tardif et Alain Bois.

formant quorum sous la présidence de Denis Gagnon, maire
on procéda de la façon suivante :

Résolution no:

2014-10-215

RÉSOLUTION D'APPUI POUR POSTES CANADA

CONSIDÉRANT que Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

CONSIDÉRANT que Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

CONSIDÉRANT que la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

CONSIDÉRANT que Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Castonguay

Extrait certifié conforme
ce 14 d'octobre 2014



Maryse Ouellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière



Extrait du
livre des
délibérations

Copie conforme
de
résolution

Procès-verbal du 6 octobre 2014

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Louise, tenue en la salle des délibérations de la municipalité, au 80, Route de la Station, le 6 octobre 2014 à 20 h 00 heures, conformément aux dispositions de la loi et des règlements, et laquelle étaient présentes les personnes suivantes : Madame Marie-Maude Michaud et Messieurs les conseillers René Castonguay, Yvon Gagnon, Marc-André Dufour, Martin Tardif et Alain Bois.

formant quorum sous la présidence de Denis Gagnon, maire
on procéda de la façon suivante :

Résolution no:

2014-10-215
(suite)

Il est résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Louise :

- écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;
- demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Signé
Denis Gagnon, maire

Extrait certifié conforme
ce 14 d'octobre 2014


Maryse Guellet,
directrice générale et
secrétaire-trésorière